



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 08/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Marcel RECHSTEINER
« Mobilité à la Tronchenaz et dans les quartiers aux alentours »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017, Monsieur le Conseiller Communal Marcel Rechsteiner a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. Quel sera le plan de circulation et de signalisation durant les différentes phases des travaux d'aménagement de la ligne 201 sur la route des Remparts ?

Secteur I

Les plans de circulation établis par le bureau d'ingénieur selon les 6 étapes principales du chantier sont mis en annexe. Ceux-ci doivent encore être discutés dans le détail pour la mise en place de la signalisation.

2. Quelles sont les possibilités d'élargissement des routes existantes, de création de trottoirs sécurisés ou de création de nouvelles voies d'accès dans le secteur de la Tronchenaz ?

La Municipalité s'est munie d'un PPA sur les plans d'alignements des bâtiments en 1990 pour différentes zones dont le centre-ville. Cette planification a été mise en place afin de préserver des espaces entre le domaine public et les habitations. Si aucun plan d'alignement n'existe, l'article 36 de la loi sur les routes s'applique, afin de pouvoir, le cas échéant agrandir le domaine public. Une procédure d'élargissement du domaine public peut être faite sous forme d'une convention de rachat de parties de propriétés ou par expropriation. La preuve du besoin et d'un intérêt public prépondérant doit être amenée. Pour le cas plus particulier du secteur de la Tronchenaz, chaque axe routier doit être traité de manière différente.

La chaussée de la route du Pont Noir ne prend pas la largeur totale du DP1049, un élargissement est possible. Une requalification de celle-ci permettrait d'y amener d'autres aménagements.

La route de Praz-Bérard a une emprise totale du DP1048, l'élargissement de celle-ci devrait passer par des expropriations.

La route de la Tronchenaz, DP1047 et 174 a une largeur maximum et ne peut être rélargie dans sa portion Remparts – Pissot. Néanmoins, la Municipalité a exproprié le propriétaire de la parcelle à l'angle de la rue de Remparts en 2010 afin de pouvoir créer un carrefour plus large et y intégrer un trottoir continu jusqu'au chemin du Pissot. Le tronçon en direction du quartier des Fourches a quant à lui été entièrement refait dans le cadre du SAF des Fourches et présente des espaces de circulation pour la mobilité douce.

Le Chemin du Pissot sur le DP175 comprend le stationnement le long du terrain de foot, la chaussée et le canal fermé, ainsi qu'une bande herbeuse le long des propriétés privées. Une requalification de celle-ci permettrait d'y amener d'autres aménagements.

Une réflexion globale doit être encore menée par la Municipalité sur le régime de circulation de ce quartier.

3. Quel degré d'importance a, aux yeux de la Municipalité, le franchissement à créer entre la route de la Tronchenaz et la route du Stand (Mob3 selon URB8), afin que le maximum d'élèves puisse se rendre à l'école en mobilité douce par des chemins sécurisés ?

Consciente que la voie CFF est une barrière infranchissable qui divise Villeneuve, la Municipalité a dans les différentes planifications telles que l'Agglo Rivelac et Urb8 prévu des passages de mobilité douce en plusieurs endroits dont la reconnexion au chemin du Pissot. Ce passage est une priorité pour la Municipalité, d'autant plus dans la perspective de la réalisation du collège et du développement de la zone sportive de la Tronchenaz.

4. Des suppressions de places de parc le long de la route de la Tronchenaz sont-elles prévues ? Si oui y a-t-il des mesures compensatoires prévues ?

Aujourd'hui les études menées pour l'implantation d'un collège intercommunal à la Tronchenaz montrent que la surface de la parcelle est largement suffisante pour accueillir cet établissement et maintenir du stationnement. Les variantes d'implantation du collège dans l'étude de faisabilité proposent toutes deux le maintien de stationnements le long de la route de la Tronchenaz. La Municipalité a la ferme intention de ne pas perdre ces places.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de M. Marcel Rechsteiner « Mobilité à la Tronchenaz et des quartiers aux alentours ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique		Le Secrétaire :
		
C. Ingold		Y. Cheseaux

Annexes : Ment.

Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, Municipal

Villeneuve, le 29 août 2017/YCX/JMZ

Plan N°

096 - P1.1

Indice

-

Affaire

Aménagement lié au prolongement de la ligne VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



Original	Établi le	21.08.2017
Par	Contrôlé par	DC MS
Dernière modification		
Établi le		
Par	Contrôlé par	

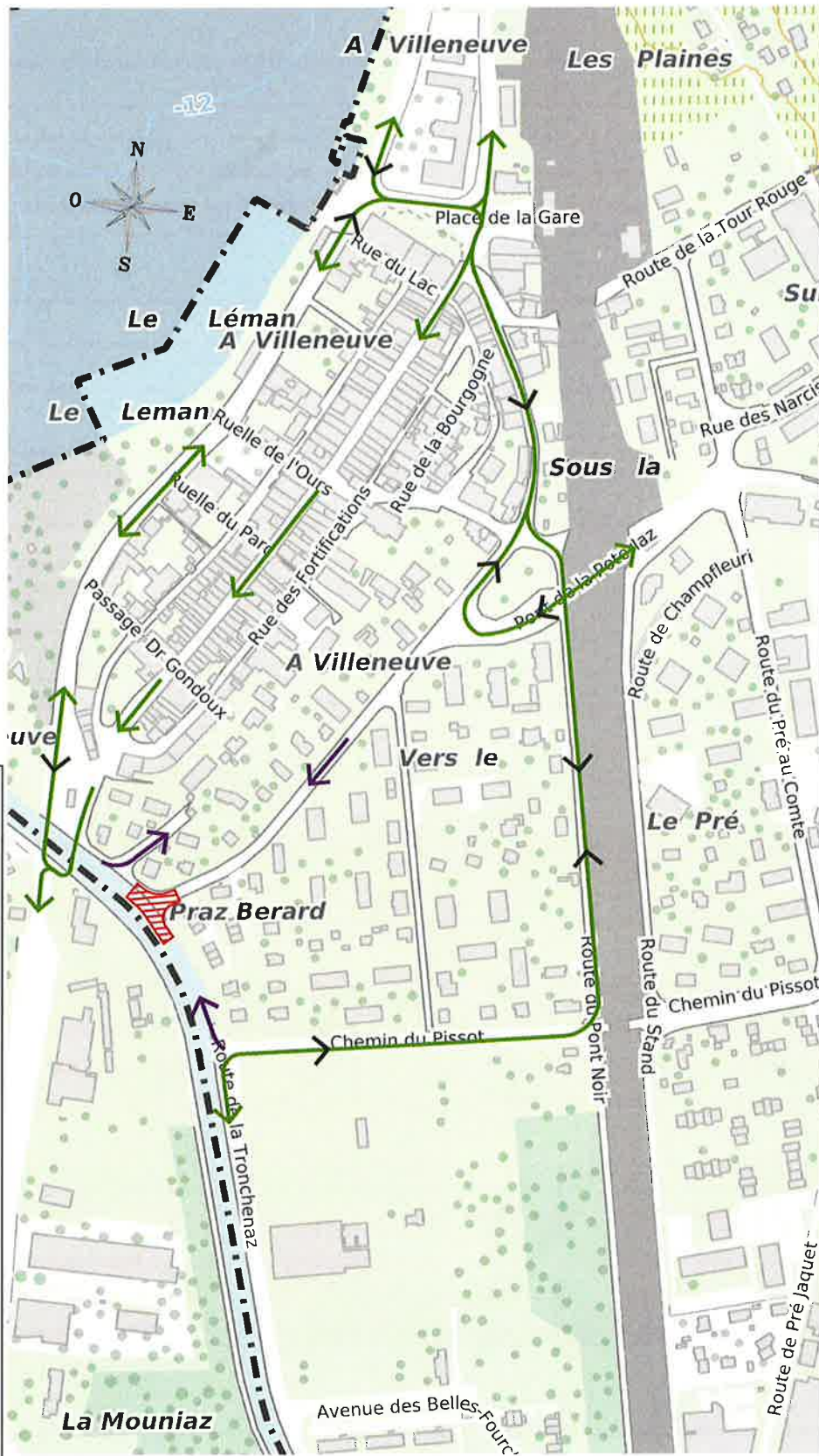
G / R C

roupement *ingénieurs* *habitués*
 iviera
 R C
 Danel WILSA - Avenue des Alpes 43 - 1820 Montreux
 B+C Ingénieurs SA
 Bureau d'études Sacha Mei SA

Secteur 1 : Carrefour du Pont sur l'Eau Froide :

- Carrefour fermé à la circulation 10 semaines consécutives

- Riverains
- Circulation
- Travaux



Plan N°

096 - P1.2

Indice

-

Affaire

Aménagement lié au prolongement de la ligne VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



Original	Établi le
21.08.2017	
Par	Contrôlé par
DC	MS
Dernière modification	
Établi le	
Par	Contrôlé par

G / R C

roupement

ngénieurs

iviera

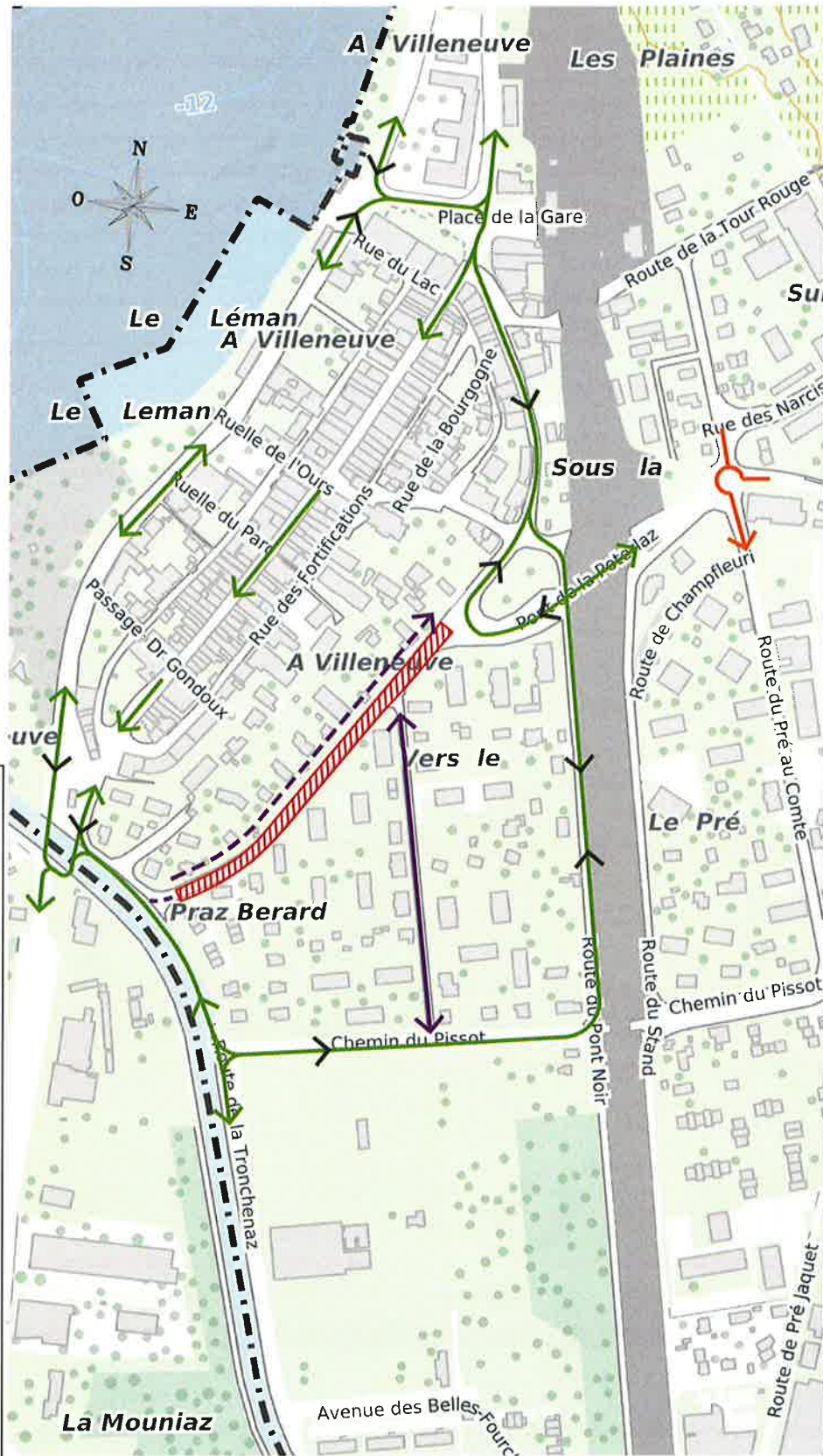
hablais

Daniel Willis SA - Avenue des Alpes 43 - 1820 Montreux
 B+C Engineering SA
 Bureau d'Études Sacha Mei Sarl

Secteur 2 : Pont sur l'Eau Froide à Pont de la Poterlaz :

- Route à sens unique réservée aux riverains 17 semaines consécutives
- Route fermée à toute circulation 1 semaine consécutive

- Riverains
- Riverains sens unique
- Circulation
- Travaux
- Déviation autoroute par Z.I.



Plan N°

096 - P1.3

Indice

Affaire

Aménagement lié au prolongement de la ligne VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



Original	Etabelle	21.08.2017
Par	DC	MS
Dernière modification		
Etabelle	Par	
Contrôlé par		

GIRCI

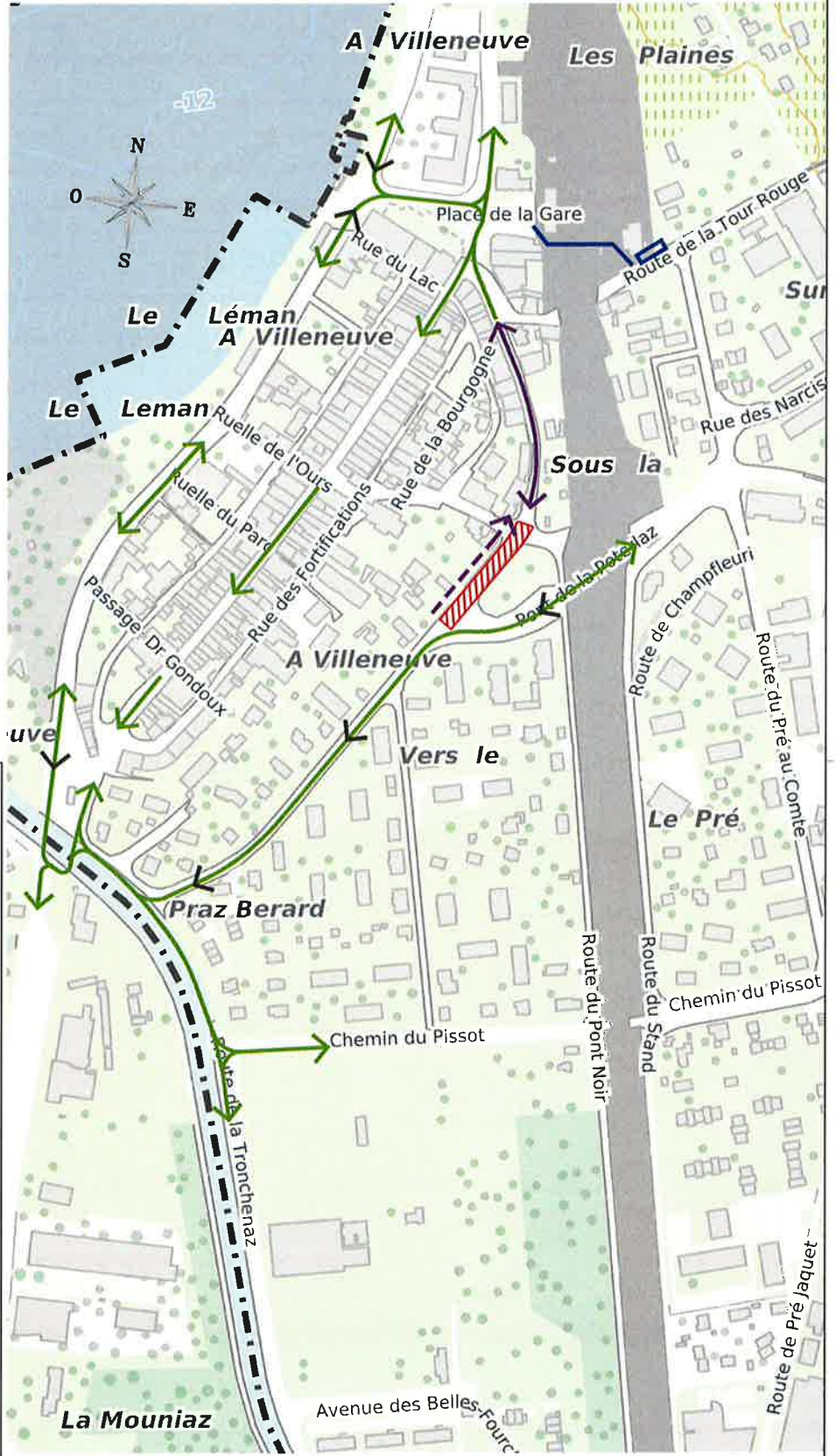
groupeement
ingénieurs
hablails

Daniel Willis SA - Avenue des Alpes 43 - 1820 Monthevaux
 B+C Ingénieurs SA
 Bureau d'Etudes Sacha Mei SA

Secteur 3 : Pont de la Poterlaz à Rue de la Poterlaz :

- Route à sens unique réservée aux riverains 3 semaines consécutives
- Route fermée à toute circulation 5 semaines consécutives

- Riverains
- Riverains sens unique
- Circulation
- Travaux
- Déviation piéton pour arrêt de bus provisoire, ligne VMCV 210



Plan N°

096 - P1.4

Indice

Affaire

Aménagement lié au prolongement de la ligne VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



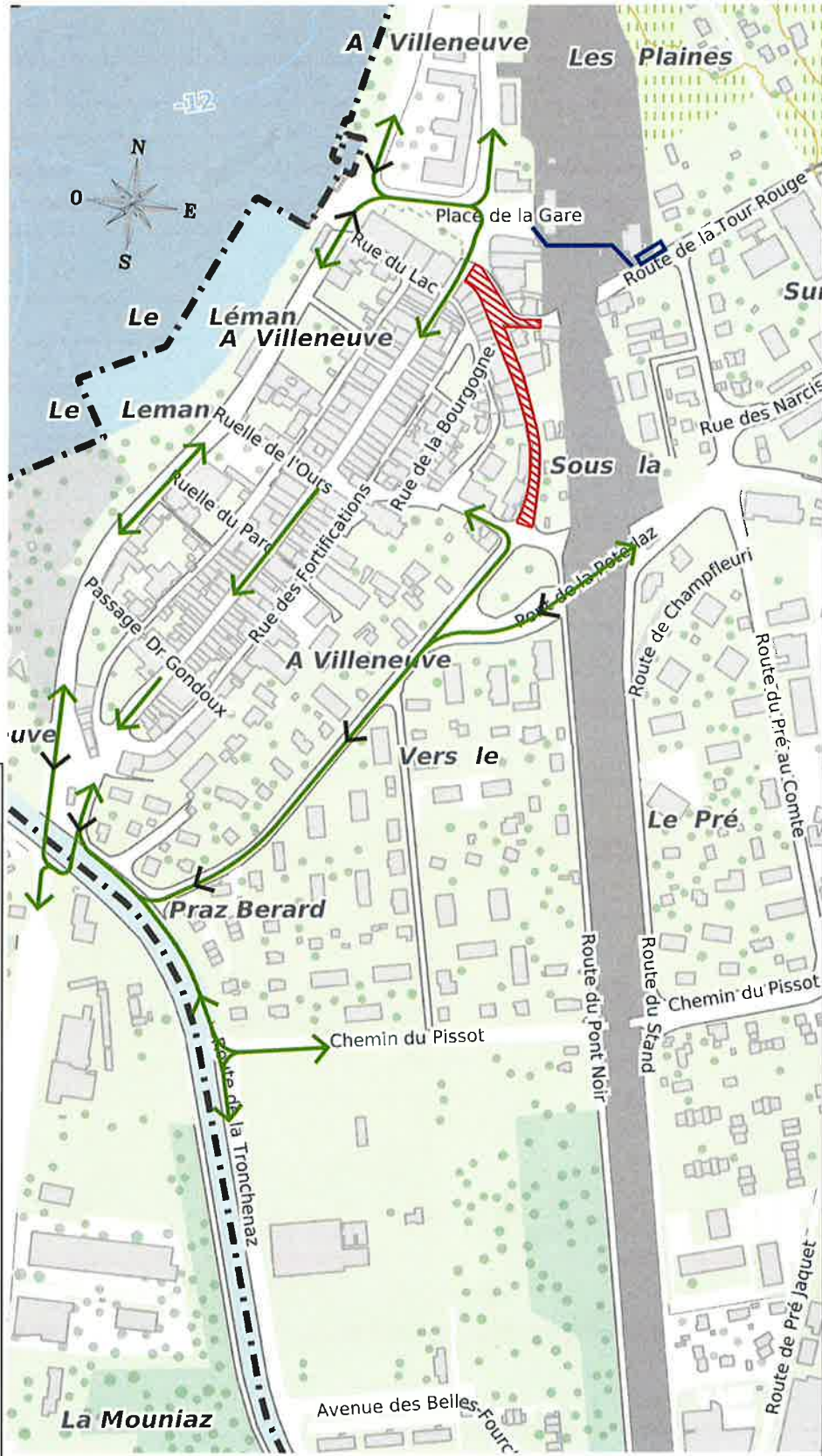
Original	Établi le	21.08.2017
Par	Contrôlé par	DC MS
Dernière modification		
Établi le		
Par	Contrôlé par	

GIRCA

groupeement **ingénieurs** **habitués**
 iviera **habitués**
 01 82 12 12 12 - Avenue des Alpes 43 - 1820 Montreux
 P+C Ingénieurs SA
 Bureau d'études Sacha Msi Sàrl

Secteur 4 : Rue de la Poterlaz à Grand Rue :

- Route fermée à toute la circulation 19 semaines consécutives
- Riverains
- Circulation
- Travaux
- Déviation piéton pour arrêt de bus provisoire, ligne VMCV 210



Aménagement lié au prolongement de la ligne
VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



Original	21.08.2017
Etabli le	
Par	DC MS
Contrôlé par	
Dernière modification	
Etabli le	
Par	Contrôlé par

Groupement **RC**
ingénieurs **habitués**

□ Daniel Willis, Avenue des Alpes 43 - 1820 Montreux
□ B+C Ingénieurs SA
□ Bureau d'Etudes Sacha Mei Sàrl

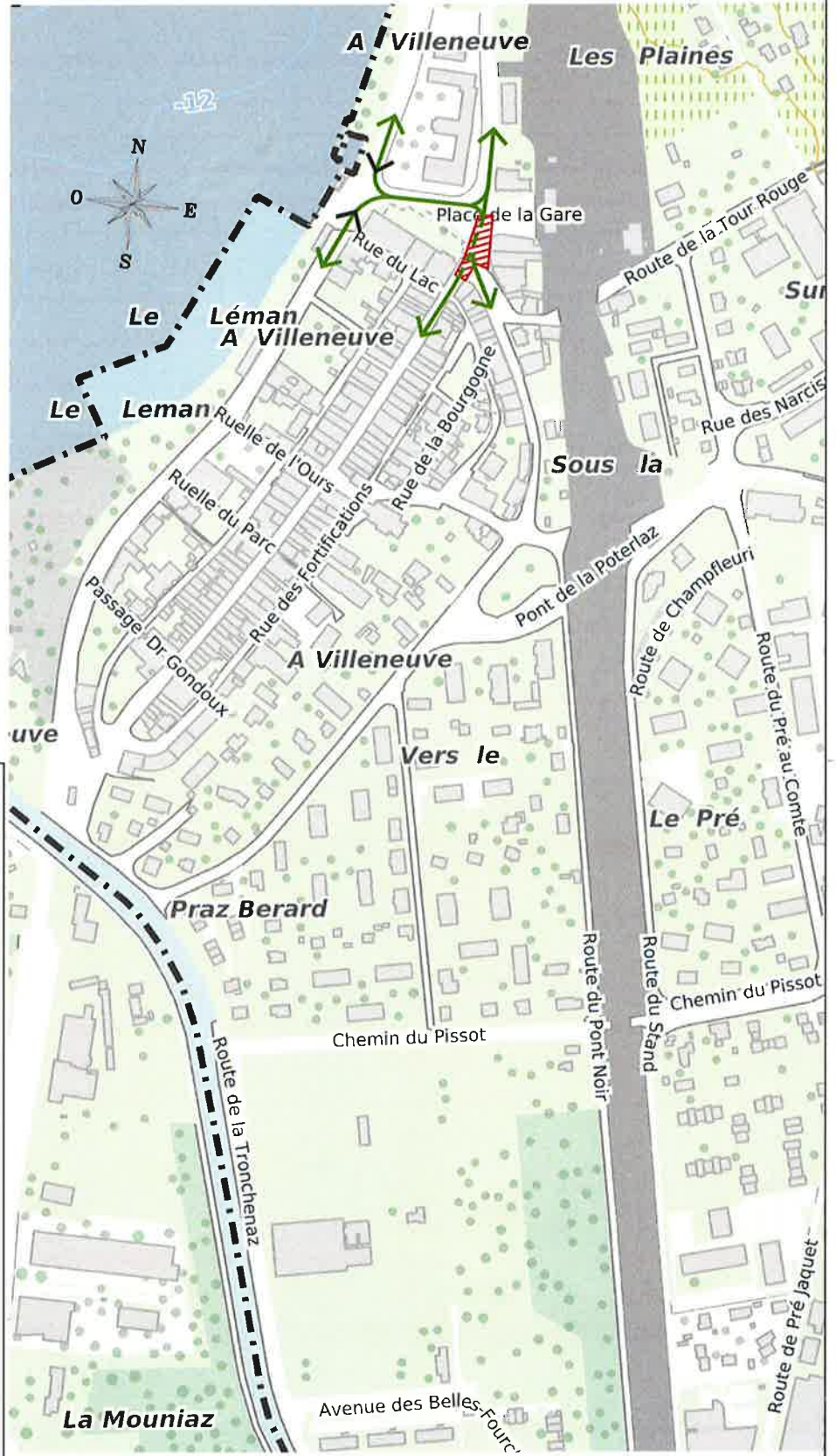
Secteur 5 : Grand Rue à Rue du Collège :

- Route fermée à toute la circulation 2 jours consécutifs
- Travaux à l'aide de feux de circulation 8 semaines non-consécutives

--- Circulation sous feux

— Circulation

— Travaux



Aménagement lié au prolongement de la ligne
VMCV 201 - Rue des Remparts VILLENEUVE

Plan :

Gestion de la circulation



Original	21.08.2017
Etabli le	
Par	DC MS
Contrôlé par	
Dernière modification	
Etabli le	
Par	Contrôlé par

G / R C
groupeement ingénieuriers
viviers habitais

- Daniel Wüthli SA - Avenue des Alpes 43 - 1820 Montréux
- B+C Ingénieurs SA
- Bureau d'études Saché Mer Sahr

Secteur 6 : Rue du Collège et Comtes de Savoie :

- Travaux à l'aide de feux de circulation 7 semaines non-consécutives

- Circulation sous feux
- Circulation
- Travaux

